

Anglais

Présentation du sujet

Les quatre articles de presse qui composent le dossier de synthèse cette année s'articulent autour d'un principe spécifiquement nord-américain mais qui s'étend à d'autres pays, celui du politiquement correct (*Political Correctness* ou bien *PC*). Selon le *Huffpost*, *Political Correctness* désigne les éléments de langage, les principes et les mesures ou politiques visant à éviter de discriminer quiconque en raison de son ethnicité, sa couleur de peau, son genre, sa religion ou son groupe social.

L'enjeu majeur autour duquel tourne le dossier est le suivant : dans quelle mesure le « politiquement correct » met-il en péril la démocratie et la liberté d'expression ? La polémique autour de *Political correctness* s'inscrit notamment dans les milieux universitaires américains. Le *Huffpost* et *Forbes* expliquent que les étudiants et notamment la Génération Y (les *Millennials*), par la volonté d'être toujours politiquement corrects, portent atteinte à la liberté d'expression. En exigeant le retrait de la mascotte d'une université pour racisme au XVIII^e siècle, des étudiants ont été accusés de censurer et d'édulcorer l'Histoire. Les critiques de *PC* dans *Forbes* leur reprochent leur sensibilité exacerbée et les considèrent peu préparés à affronter le monde réel. L'ancien premier ministre de la Colombie-Britannique considère que le principe du « politiquement correct » empêche les sociétés de débattre sereinement des sujets sur l'égalité, le genre et les minorités raciales. Selon lui, par crainte de poursuites judiciaires, des hommes politiques blancs n'osent pas se prononcer sur ces sujets. Par ailleurs, le *PC* encourage un certain conformisme social en déterminant ce qu'il est socialement acceptable de dire ou faire.

Face à la résurgence de *PC*, des hommes politiques américains tels que Ben Carson ou Donald Trump se font les chantres de la rhétorique *anti-PC*, se permettant des remarques racistes ou sexistes. Le dossier invite à réfléchir sur la fine limite qui existe entre le débat ouvert et le racisme pur et simple. Cette limite est difficile à déterminer quand la Cour Suprême des États-Unis, par le biais du Premier Amendement de la Constitution américaine, qui garantit la liberté d'expression, autorise des manifestations promouvant des valeurs homophobes, racistes ou antisémites. En l'absence de distinction claire entre loi morale et loi écrite, *Political Correctness* permet de contrer la violence des propos haineux.

Analyse globale des résultats

Le dossier traite d'un sujet riche et complexe mais conceptuel, ce qui a pu décontenancer les candidats et ce qui explique peut-être que la méthodologie de la synthèse ait été négligée. Certains candidats n'ont pas compris le sens de *politically correct* et se sont accrochés à celui des composants de cette expression pour traiter de « mouvement politique correct », faisant intervenir gouvernements et premiers ministres.

Les candidats ont souvent effectué une analyse partielle du dossier et se sont concentrés sur des aspects qui ne s'appliquaient pas à tous les documents du dossier. De trop nombreuses copies ont traité du racisme et de la discrimination comme un sujet à part entière, d'autres du conflit générationnel en omettant de traiter de *Political correctness*. Les candidats ont souvent eu des difficultés pour comprendre les textes et ont fait de nombreux contresens.

Rares ont été les bons titres ou les bonnes questions de problématique. Souvent, le titre et la question de problématique, lorsqu'il y en avait une, étaient exactement les mêmes. Rappelons que

le titre doit être plus large que la question de problématique. Il faut cependant féliciter les candidats qui ont évité les jeux de mots ou les questions en titre. De trop nombreuses copies ont omis de présenter les documents du dossier.

Les contresens ont été nombreux. Certains n'ont pas compris que la Cour Suprême avait invalidé les restrictions au droit de manifester et non les manifestations elles-mêmes, d'autres ont confondu Cour Suprême et gouvernement fédéral. Rares ont été les candidats qui ont souligné le lien étroit et logique entre la décision de la Cour Suprême et le contenu du Premier Amendement de la Constitution des États-Unis. Le lien entre *British Columbia* (province canadienne) et le Canada a été souvent incertain et le mot *British* a donné lieu à de nombreux contresens. Certains ont attribué les propos d'Ujjal Dosanjh à Donald Trump.

Les candidats ont été attentifs aux chiffres (« 71 % des Américains pensent que *PC* est un problème ») mais n'ont pas toujours été capables d'exploiter cette idée ou de la relier à d'autres provenant de documents différents. Elle a parfois été plaquée à la fin d'un paragraphe et, ainsi détachée de tout raisonnement logique, elle devenait inutile. Au sein du développement, la hiérarchisation des idées était souvent confuse. Les candidats ont peiné à faire dialoguer les documents entre eux et à confronter les points de vue. Ils ont fait l'effort de se constituer une banque de mots de liaison ou de mots introducteurs, mais ils les ont souvent utilisés artificiellement ou à mauvais escient, témoignant ainsi d'un manque de logique interne à leur développement ou d'une mauvaise compréhension des idées.

Critères d'évaluation

Les critères d'évaluation de la synthèse sont au nombre de cinq. L'évaluation s'appuie sur différents descripteurs qui permettent, pour chaque critère, de passer d'un palier à un autre. Les paliers correspondent au *degré de maîtrise* des compétences évaluées.

Problématisation

Il s'agit d'évaluer la capacité du candidat à introduire les documents composant le corpus et à poser une *problématique pertinente qui englobe toutes les sources*. Une simple thématique ne saurait constituer une problématique.

Restitution des informations

Il s'agit d'évaluer la capacité du candidat à *repérer les informations essentielles* de l'ensemble du corpus et à les *hiérarchiser de façon pertinente*. Ce critère permet aussi d'évaluer la finesse d'analyse des candidats et la restitution des nuances de points de vue.

Synthèse

Il s'agit d'évaluer la capacité du candidat à *mettre en relation de façon cohérente* les informations repérées dans tous les documents pour présenter une synthèse clairement organisée en parties distinctes et progressives.

Richesse linguistique

Il s'agit d'évaluer la capacité du candidat à mobiliser les structures et champs lexicaux adéquats. Il ne s'agit donc pas de complexifier inutilement le discours mais bien de se rapprocher d'une *langue*

authentique et adaptée à la restitution du message. « Richesse linguistique » fait référence au degré de *précision et de nuance* qu'autorise la maîtrise linguistique du candidat.

Correction linguistique

Il s'agit d'évaluer la capacité du candidat à utiliser une *langue syntaxiquement et grammaticalement correcte*, en privilégiant toujours l'*intelligibilité* du discours.

Commentaires sur les réponses apportées et conseils aux futurs candidats

Il convient de rappeler aux futurs candidats les étapes de la synthèse afin de leur permettre d'éviter les écueils dans lesquels ils ont été nombreux à tomber.

Le titre et l'introduction sont essentiels et permettent de présenter et contextualiser les enjeux du dossier de synthèse. Le titre doit être clair et informatif, il ne doit pas apparaître sous forme de question ou de clin d'œil humoristique, comme c'est l'usage dans la presse. Il ne doit pas être confondu avec la question de problématique. Il s'agit uniquement et simplement de la thématique du dossier.

Une phrase d'amorce, qui ne doit pas provenir d'un élément de culture personnelle ou extérieur au sujet, est utile pour aborder de façon naturelle le thème du dossier et conduire à la présentation des documents.

Il est primordial de présenter les documents du dossier de façon concise en précisant les noms des auteurs, les dates, les noms des différents journaux et magazines (qui doivent être soulignés), ainsi que la nature des différents documents — mais sans en énoncer les titres. Par exemple, il était judicieux d'indiquer que l'article du *Global News* s'appuyait sur une interview d'un homme politique et que l'article du *Forbes* était un article d'opinion.

Enfin, une problématique doit apparaître, si possible sous forme de question — directe ou indirecte. Toute annonce de plan est à proscrire : le début de chaque partie du développement annonce d'une phrase le sujet de cette partie, ce qui rend redondante et maladroite l'annonce de plan dans l'introduction.

Il faut garder à l'esprit que l'exercice ne consiste pas à s'inspirer des documents pour composer un essai personnel sur la thématique du dossier. De même, le candidat doit veiller à ne pas exprimer d'opinions personnelles, et ainsi les adverbes tels que *fortunately, greatly, obviously* doivent être utilisés avec une extrême prudence.

La reformulation des idées des documents a été le problème majeur rencontré cette année. Cette reformulation des idées est importante car elle permet de percevoir si les documents ont été suffisamment compris. De trop nombreux candidats ont recopié, de façon plus ou moins judicieuse, des phrases entières extraites du dossier. Parfois des citations tronquées ont faussé le sens et l'argument de l'auteur.

Le sujet indique clairement aux candidats avant de commencer que l'ordre dans lequel se présentent ces documents est aléatoire. Y faire référence en utilisant « document 1 » ou "*first document*" est à proscrire puisque ces dénominateurs établissent une hiérarchie entre les documents qui n'existe pas. Si les documents ont été judicieusement présentés en introduction, les candidats peuvent y faire référence en utilisant les noms d'auteurs, ou les sources pour les éditoriaux. Lorsqu'il est nécessaire de faire référence à une idée citée par un document, il faut préciser plus spécifiquement la provenance de l'idée. Par exemple, les candidats qui ont voulu citer l'idée exprimée par Burt Neuborne dans *USA Today* pouvaient ainsi dire : *according to a professor at New York University*

quoted in USA Today, [...]. Dans ce cas, citer l'idée en mentionnant uniquement le titre du journal ou l'auteur de l'article n'est pas pertinent puisqu'il n'en est pas à l'origine.

Une bonne synthèse repose sur des références constantes aux documents et une interaction entre les idées de ces documents sous forme d'oppositions ou d'associations, de divergences ou de rapprochements. Les documents ne doivent exister que par leur mise en relation les uns avec les autres. Faute de cela, il ne s'agit que de résumés successifs et isolés, et donc de synthèses de documents et non d'une synthèse du dossier.

Les documents ont été inégalement pris en compte. Rappelons qu'aucun ne doit être négligé et dans le cas d'un plan en deux parties, chaque partie doit faire apparaître tous les documents du dossier et non un ou deux comme ce fut le cas dans la majorité des copies.

Une conclusion-reprise est inutile car elle répète ce qui a été dit en introduction de chaque partie de la synthèse. Par ailleurs, elle invite souvent les candidats à faire preuve de subjectivité — il est, en effet, plus naturel de conclure sur ses propres idées.

Qualité de la langue

Dans l'ensemble, le niveau d'anglais des candidats n'a pas été satisfaisant, et de trop nombreuses copies étaient inintelligibles par manque de structures de base et de vocabulaire.

Le titre et la problématique sont les vitrines de la synthèse. Il convient donc de les soigner. Les titres comportaient régulièrement de nombreuses erreurs, parfois jusqu'à 3 ou 4 pour un fragment de phrase pourtant très court.

Outre les conseils d'usage sur la révision nécessaire des accords des verbes à la troisième personne du singulier au présent, des verbes irréguliers, de la formation des phrases négatives, et de l'usage des modaux, nous insistons sur l'écueil des phrases interrogatives : en effet, dès l'introduction, cette technique grammaticale est mise à contribution puisqu'elle intervient dans l'expression de la problématique. Or, une grande majorité des candidats ne sait pas poser une question en anglais, et oublie systématiquement l'inversion auxiliaire-sujet-verbe au profit d'une forme affirmative conclue par un point d'interrogation. De plus, il faut distinguer question directe (avec inversion sujet-verbe, introduction d'un auxiliaire et point d'interrogation en fin de phrase) et question indirecte (introduite par des verbes comme *wonder if, want to know whether, ask...*, sans inversion et sans point d'interrogation).

Les adjectifs restent invariables au pluriel et se placent devant les noms. Les temps doivent être utilisés de manière rationnelle (on ne mélange pas sans raison le passé et le présent dans une phrase).

Certains candidats ont tenté des structures plus complexes pour formuler des hypothèses, par exemple, mais la concordance nécessaire entre le groupe verbal de la proposition subordonnée et celui de la proposition principale était souvent erronée.

Les confusions lexicales ont été nombreuses cette année encore : *sum up* (verbe) / *summary* (nom), *political correctness* (nom) / *politically correct* (adjectif), *tackle* / *discuss a problem* (transitifs directs), *politics* (la politique) / *politician* (homme, femme politique), *freedom speech* (discours sur la liberté) / *freedom of speech* (liberté d'expression), *speed* (vitesse) / *speak* (parler) / *speech* (discours), *as* / *has*, *close* / *clothes*, *which* / *with*, *racism* (nom) / *racist* (adjectif).

Il y a eu de nombreux gallicismes (**instaure* au lieu de *to introduce, to establish*) et des erreurs sur les faux-amis : *bless* (bénir) / *injure* (blesser), *resume* (reprendre une activité) / *sum up* (résumer).

Conclusion

Rappelons enfin que, pour réussir une synthèse, les candidats doivent garder constamment à l'esprit que le lecteur de leur copie s'en remet entièrement à leur présentation pour comprendre le dossier. Ils doivent donc être clairs et pédagogiques et ne pas laisser planer des doutes, des non-dits et des zones d'ombre en comptant sur le correcteur pour combler les manques. Et pour cela, une langue simple, mais correcte, suffit.